

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2024

Convocations adressées le : Jeudi 14 novembre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 07

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 08

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;  
Christian GATARD ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Christine BLET.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Michel PADONOU.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant.*

### **Absents excusés:**

Armelle AUDIN ; Frédéric AUGIS ; Emmanuel DENIS ; Laurent RAYMOND.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET.

**C 24/11/01– MODIFICATION ET INSTALLATION DES REPRESENTANTS DE  
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT  
DES MOBILITES DE TOURAINE**

Monsieur Christophe BOULANGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente le rapport suivant :

Conformément à ses statuts, le Syndicat des Mobilités de Touraine est composé de 14 délégués titulaires :

- 11 délégués pour la métropole « Tours Métropole Val de Loire »
- 1 délégué pour la commune de Vernou-sur-Brenne
- 1 délégué pour la commune de Vouvray
- 1 délégué pour la commune de la Ville-Aux-Dames

Suite aux dernières élections municipales du 18 septembre 2024 dans la Commune de Saint-Pierre-des-Corps, Tours Métropole Val de Loire a modifié, par délibération du 04 novembre 2024, ses délégués pour siéger au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

En application de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, sont appelés les délégués en vue de leur installation.

Par délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire du 04 novembre 2024,

le délégué titulaire désigné est :

- Monsieur Olivier CONTE

Est déclaré installé en qualité de membre du Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine le délégué suivant :

<b>Entité</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Olivier CONTE	<i>Corinne CHAILLEUX (déjà installée par délibération du Comité syndical du 30 mai 2023)</i>

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

**Vu** l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

**Vu** la délibération du Conseil métropolitain du 04 novembre 2024 ;

- **ACTE** l'installation du membre suivant au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine :

<b>Entité</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Olivier CONTE	Corinne CHAILLEUX ( <i>déjà installée par délibération du Comité syndical du 30 mai 2023</i> )

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

Le secrétaire de séance,   Franck MAZET	Pour le Président et par délégation, La Directrice,   Soazic LE GUEN
--	---